Analyse de la demande potentielle et des besoins des publics cibles sur la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Etude de potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

septembre 2020

SOMMAIRE

1 Introduction

2 Synthèse de l’étude

3 Analyse cartographique sur l’intercommunalité

4 Annexes

1 Introduction

Introduction

Objectifs de l'étude :

Cette étude a pour objectif d'approfondir le diagnostic des dynamiques de télétravail et de tiers-lieux sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan par l'analyse des résultats du questionnaire diffusé au cours du premier semestre 2020 ainsi qu'une série d'analyses cartographiques.

Les différentes conclusions de cette étude sont des premiers éléments de réflexion mis à disposition des EPCI pour favoriser et orienter le développement de projets de tiers-lieux sur leur territoire.

Éléments employés pour produire cette étude :

- **Recueil et analyse des données existantes pour qualifier le besoin potentiel tiers-lieux de chaque intercommunalité :**
    - Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012/2013)
    - Etude du potentiel de développement et des possibilités de rabattement sur les gares et haltes du Sud 54 (2018)
    - Données INSEE (2015/2018)
    - Cartographies des flux et des possibilités de rabattements sur les principaux axes de mobilité
    - Réalisation d'entretiens avec les EPCI et porteurs de projets, benchmark des initiatives existantes
    - Réalisation et diffusion d'un questionnaire en ligne de consultation des acteurs pour estimer le volume potentiel du marché des tiers-lieux et les attentes des particuliers, des entreprises et de la sphère publique en matière de services proposés sur le territoire.

- **Etude cartographique et analyse :**
    - Production de cartographies analytiques à l'échelle de chaque EPCI du territoire présentant certains éléments clés afin d'identifier le potentiel de développement de tiers-lieux sur le territoire : densité de population, accessibilité, nombre d'entreprises, vieillissement de la population…

En annexe, deux tableaux présentent **la répartition des réponses par profil de répondants** (particuliers dans le cadre privé ou professionnel, représentant d'entreprise ou représentant de la sphère publique) et **par EPCI de résidence des répondants**.

L’étude s’est appuyée sur un questionnaire recueillant les besoins des publics cibles des tiers-lieux sur le territoire

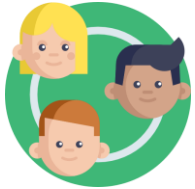

Les particuliers hors de la sphère professionnelle privilégient l’espace culturel *(Résultats Pays Terres de Lorraine)*

- **Un tiers** des répondants privilégient le **tiers-lieu culturel**, puis 28 % le lieu de rencontre ;
- **Deux tiers** des répondants souhaiteraient le fréquenter **une à deux fois par mois** ;
- **18 €** de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants salariés entre 35 et 60 ans, et près d’un quart de retraités.

Les particuliers dans la sphère professionnelle favorisent le bureau partagé *(Résultats Pays Terres de Lorraine)*

- **La moitié** des répondants priorisent **le bureau partagé** ;
- **72 €** de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants a entre 35 et 60 ans et **plus de la moitié sont travailleurs indépendants**

Les entreprises cherchent principalement un lieu de rencontres inter-entreprises *(Résultats Pays Terres de Lorraine)*

- Près de **la moitié** des entreprises cherchent principalement **un lieu de rencontre inter-entreprises** ;
- **90€** par mois de budget moyen accordé par l’entreprise pour qu’un de ses employés ait accès à un tiers-lieu
- En majorité des entreprises de moins de 10 salariés, dans le secteur de commerce, de la négociation ou de la distribution, puis les secteurs de l’agriculture, du BTP et du service aux entreprises : **en conclusion, peu d’activités propices au télétravail**

Les tiers-lieux du territoire sont protéiformes et peuvent se regrouper en 5 grandes typologies

Tiers-lieu d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs, ou encore la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences, réseaux, …).

Ils peuvent également **porter des valeurs d'innovation** qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startups Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

Tiers-lieu d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers)**, en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.**

Ouverts à tous, particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils et s'adressent notamment à ceux qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

Tiers-lieu social

Ils reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

Tiers-lieu de service au public

Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), et **améliorent la qualité du service public.**

Sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.

Tiers-lieu culturel

Ces espaces centrés autour d'évènements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire.

Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.

2 Synthèse de l’étude

Une réelle dynamique locale, sur laquelle il semble nécessaire de capitaliser

Des initiatives sur le territoire principalement en lien avec l'artisanat verrier :

- 3 tiers-lieux en activité recensés, dont 2 dédiés à l'artisanat du verre : Kaleidosco, qui est un atelier verrier partagé à Favières et le Fab Lab du CERFAV, centre de formation aux arts verriers mondialement reconnu. La dernière initiative est publique, par la présence d'une MSAP à Colombey-les-Belles.
- Présence d'une pépinière d'entreprises, Agrinoval, centrée sur l'agroalimentaire et le tertiaire. Cette pépinière ne s'inscrit pas dans la mouvance tiers-lieux mais constitue tout de même une infrastructure intéressante pour héberger des activités, voire faire évoluer l'offre actuelle vers une logique plus collaborative, communautaire ou innovante.
- Un tiers-lieu associatif en projet à Colombey-les-Belles, dans le cadre de l'expérimentation territoire "0 chomeurs".

Ces initiatives démontrent l'existence d'une dynamique locale, qu'il est nécessaire de soutenir et d'accompagner :

En effet, la dynamique derrière ces projets cachent des défis et des difficultés :

- La pérennité économique de ces tiers-lieux n'est pas atteinte, ce qui rend ces initiatives fragiles et réversibles. Kaleidosco peine à remplacer les artisans qui quittent le lieu, de même le Glass FabLab n'arrive que difficilement à attirer des utilisateurs en dehors des étudiants du CERFAV.
- Des difficultés d'accessibilité et de visibilité de ces initiatives sur le territoire. Par exemple, le CERFAV n'arrive pas à attirer de publics extérieurs en raison d'une offre de transport très faible, mais aussi une méconnaissance du lieu de la part des publics de la Métropole du Grand Nancy.

A ce titre, il est nécessaire pour la Communauté de Communes de se positionner et de consolider cette dynamique, qui est aujourd'hui fragile face à la dynamique métropolitaine :

- D'une part, les tiers-lieux sur la Métropole du Grand Nancy, concentrant une grande diversité d'offres, participent à renforcer l'attractivité économique de ce pôle dominant, ce qui peut se faire au détriment des initiative locales.
- D'autre part, les projets du territoire, qui souffrent d'un manque de visibilité, de ressources et de compétences pour atteindre une forme de pérennité et consolider la dynamique.

Analyse de la demande potentielle concernant le télétravail

Le potentiel de télétravail : point de départ de l'analyse d'opportunité concernant le développement des tiers-lieux sur le territoire

Une des priorités de l'étude est l'analyse du potentiel de télétravail sur le territoire de la Multipole. Cela s'explique par **une volonté de favoriser le télétravail par le développement des tiers-lieux**, le télétravail étant vu comme un vecteur de fixation de l'activité et un facteur de réduction des flux pendulaires, notamment vers la Métropole du Grand Nancy. Cette analyse s'est faite comme suit :

- Analyse des mobilités pendulaires sur le territoire ;
- Catégorisation du potentiel de télétravail, par l'analyse des Catégories Socio-Professionnelles du territoire ;
- Analyse de la demande de la part des travailleurs et des employeurs du territoire, via le questionnaire.

Une analyse qui démontre une corrélation faible entre télétravail et fréquentation des tiers-lieux

L'analyse menée a fait remonter les points suivants :

- **Le potentiel de télétravail augmente régulièrement sur le territoire** : selon les données de l'Insee, 11% des cadres télétravaillent au moins une fois par semaine ;
- **Néanmoins, seuls 12% des usagers des tiers-lieux (données nationales) sont des télétravailleurs ;**
- De plus, le questionnaire a fait remonter **une appétence limitée pour la pratique du télétravail au sein d'un tiers-lieu**, mis à part pour les répondants indépendants ou auto-entrepreneurs.

A ce titre, le développement des tiers-lieux **ne semble pas directement corrélé à celui du télétravail**, la grande majorité des télétravailleurs salariés préférant rester à leur domicile.

Le contexte accentue la nécessité pour les tiers-lieux de se réinventer au-delà du concept de travail déporté et de coworking

Le développement des tiers-lieux d'activité a souvent été lié à l'essor du " coworking ", qui est un concept de bureaux partagés où chacun peut mener son activité. Néanmoins, le contexte actuel remet en question ce développement, y compris dans les zones urbaines denses :

- **Une viabilité économique fragile** : les difficultés financières de We Work, "licorne" du secteur, démontrent la fragilité du modèle économique du coworking, **reposant sur des charges fixes (foncier) alors que les revenus sont variables (forfait à la journée, à la semaine…)**
- **Un contexte sanitaire qui remet en question à court et moyen terme la viabilité des lieux ouverts au public**. A l'instar des activités culturelles ou de restauration, les tiers-lieux basés sur du coworking souffrent particulièrement de la crise.

Les grandes attentes concernant les

Tiers-lieux

CADRE PERSONNEL
1- Une offre culturelle
2- Des activités et des lieux de rencontres
3- Un atelier partagé pour faire ensemble

CADRE PROFESSIONNEL
1- Un bureau partagé
2- Des activités de conseil et de formation

EMPLOYEURS
1- Espace et activités de rencontres inter-entreprises
2- Atelier de prototypage et mutualisation d'outils/ressources

A RETENIR

- La pratique du télétravail n'est pas directement corrélée à la dynamique tiers-lieux.
- Au-delà du télétravail, la pratique du bureau partagé (coworking) comme principale activité d'un tiers-lieu est remise en cause par un modèle économique qui se révèle fragile à long-terme et par le contexte de la crise sanitaire à court-terme.

L’analyse de la demande laisse plutôt apparaître une attente de (re)dynamisation des liens sociaux et économiques

Les réponses recueillies sur le territoire font apparaître un besoin centré sur des lieux de rencontres et d’échanges, que ce soit économique ou tout simplement social :

- Les réponses concernant les citoyens dans leur vie privée plébiscitent les tiers-lieux culturels et de rencontre. Cela démontre une envie de lieux partagés pour vivre des expériences et des rencontres locales.
- Les réponses venant des acteurs économiques et des salariés sont centrées sur des lieux de bureaux partagés permettant les rencontres professionnelles. Ces lieux devraient comporter des espaces de rencontre et de réunions, avec une attente sur des actions d’animation des acteurs économiques locaux.

Une analyse cartographique qui met à jour des dynamiques locales et spontanées, avant tout dans des zones rurales et en dehors des bourgs-centres :

- Les initiatives sont relativement diffuses sur le territoire, même si un axe Colombey-Vannes-le-Châtel se démarque par rapport au Sud du territoire, moins densément peuplé. Le Nord du territoire est néanmoins proche de Toul, où 3 tiers-lieux ont également été recensés.
- Les projets en activité sur la Communauté de Communes sont principalement tournés vers un public spécifique : artisans verriers dans le cadre du Glass Fablab et de Kaleidosco, public fragile dans le cadre de la MSAP de Colombey. Concernant la dynamique tiers-lieux, elle manque de projet pouvant fédérer et rassembler l’ensemble de la population (tiers-lieux social, culturel…), qui pourraient satisfaire la demande remontée par le questionnaire.

En effet, les attentes sont centrées sur la création de nouvelles activités et la redynamisation du lien social et économique sur le territoire. A ce titre, la pépinière d’entreprise et la MSAP présentes pourraient déjà s’inscrire dans cette démarche afin d’actualiser leur offre de service. De même, **les acteurs du secteur local ont exprimé le besoin d’être mis en réseau et de développer une culture et des projets communs, à l’échelle du Pays Terres de Lorraine mais aussi plus largement à l’échelle du Sud 54.**

Dans le cadre du Pays de Colombey et du Sud Toulois, la définition d’un projet inter-territorial de tiers-lieu semble à privilégier, que ce soit avec Terres Touloises/Moselle et Madon au Nord ou le Pays du Saintois au Sud. **Cette réflexion pourrait être portée dans le cadre du tiers-lieu social en projet à Colombey-les-Belles.**

Le présent document doit servir à s’interroger sur les positionnements possibles de la collectivité sur le territoire

Les grands principes d’actions de la collectivité au sein d’une dynamique tiers-lieu : 3 positionnements possibles

Pour une collectivité, les tiers-lieux peuvent couvrir des champs d’actions diverses par rapport à ses compétences :

- Vie culturelle
- Action sociale
- Développement économique

Une stratégie vis-à-vis des tiers-lieux devra donc s’inscrire dans un projet de territoire.

Dans tous les cas, la collectivité est tenue d’agir en coopération avec les initiatives privées recensées.

« Laisser-faire »

Il s’agit globalement du positionnement majoritaire actuellement sur le territoire. La plupart des collectivités sont restées sur une politique de non-intervention.

Ce positionnement revient à laisser la main à l’initiative privée, le principal risque étant de laisser la dynamique actuelle, privilégiant la Métropole, s’accentuer.

Positionnement clair et sans impact budgétaire

Risque de décrochage des initiatives locales ou des territoires les moins favorisés

« Coopérer et réguler »

La collectivité peut faire le choix de recenser, suivre et fixer le cadre du développement des tiers-lieux sur son territoire.

La collectivité se place en tiers de confiance, favorisant l’émergence et le développement des projets. Un tel positionnement nécessite de dégager du temps et des responsabilités au sein de la collectivité, mais pas nécessairement de soutenir financièrement les projets.

Positionnement clair, structuration d’un écosystème

Dégager les bonnes ressources pour éviter un effet déceptif voire déstabilisant

« S’impliquer »

Un EPCI a la compétence pour s’impliquer pleinement dans la dynamique tiers-lieux, que ce soit en mettant à disposition des ressources financières et humaines vers un projet ou en portant lui-même une initiative publique de tiers-lieu.

Ce positionnement revient à s’impliquer opérationnellement dans un ou plusieurs projets, pour participer à la dynamique locale et l’aider à se structurer et à se développer.

Permet de compenser une carence de l’initiative privée

Positionnement qui peut être contre-productif sur certains territoires ou typologie de lieux (concurrence)

3 Analyse cartographique sur l’intercommunalité

Cartographies des mobilités à l'échelle du Pays Terres de Lorraine

L'analyse des flux pendulaires sur le territoire

Les flux pendulaires, sources d'engorgement sur les routes, de perte de temps et de stress, pourraient être réduits par la captation d'une partie des travailleurs vers **des lieux de télétravail proches de leur domicile**. L'analyse de ces flux permet donc d'identifier les zones sur lesquelles ces espaces trouveraient **la plus grande utilité**.

D'importants flux, depuis et vers les villes de Nancy et Toul

A l'échelle du Pays, ce sont plus de 365 000 déplacements quotidiens qui sont effectués, dont 228 000 en voiture (soit 63%, une part modale plus élevée que celle de l'ensemble du Sud 54 avec 56,9%).

Les principaux flux pendulaires traversent les CC Terres Touloises et CC Moselle et Madon sur les axes :

- **Toul - Nancy** : plus de 5000 personnes chaque jour se déplacent du bassin de mobilité de Toul vers celui de Nancy ;
- **Toul - zones d'activités à l'ouest de Toul** (espace du Génie, caserne, centre pénitentiaire…) : plus de 900 personnes ;
- **Des déplacements à l'intérieur du Pays significatifs** (près de 12 500 échanges quotidiens environ entre les différents EPCI) mais une forte attractivité des espaces voisins et de la Métropole du Grand Nancy.

Certains flux concernent toutefois des activités non-déportables (agriculture, industrie ou encore défense...) et ne peuvent être captés par des espaces de coworking.

Tiers-lieux

Existants
- Tiers-lieu d'activité
- Tiers-lieu culturel
- Tiers-lieu d'innovation
- Tiers-lieu de service au public
- Tiers-lieu social
- Pépinière ou hébergement d'entreprises

En projet
- Tiers-lieu social
- Projet de coworking

Flux domicile<>travail*
- Moins de 300 personnes
- De 300 à 600 personnes
- De 600 à 900 personnes
- Plus de 900 personnes

Les flux du territoires ne sont pas représentés en deça de 100 personnes

Limites administratives
- Pays Terres de Lorraine
- Limites des intercommunalités
- Limites des communes
- Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine

TACTIS

Accessibilité et zones de chalandises

Le territoire de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois se caractérise par :

- La présence d**e l'axe autoroutier (A31) permettant de relier par le Nord-Est Toul (15min) et Nancy (30min),** ainsi qu'un réseau ferré qui traverse le territoire mais sans haltes dans l'EPCI

- **Le réseau de transports collectifs Fluo,** dense sur le territoire en comparaison avec les territoires voisins (même si les passages sont encore trop peu fréquents) ;

- La frange Nord-Ouest et l'extrême Sud du territoire présentent un **maillage plus faible** en termes de réseau de transports collectifs et d'axes routiers.

A l'observation de la cartographie des réseaux, il apparaît que les zones à l'accessibilité optimale sont situées au Nord du territoire.

Sources :
Enquête Ménages Déplacements Sud 54 (2012/2013)
Etude gares et haltes du Sud 54 (2018)

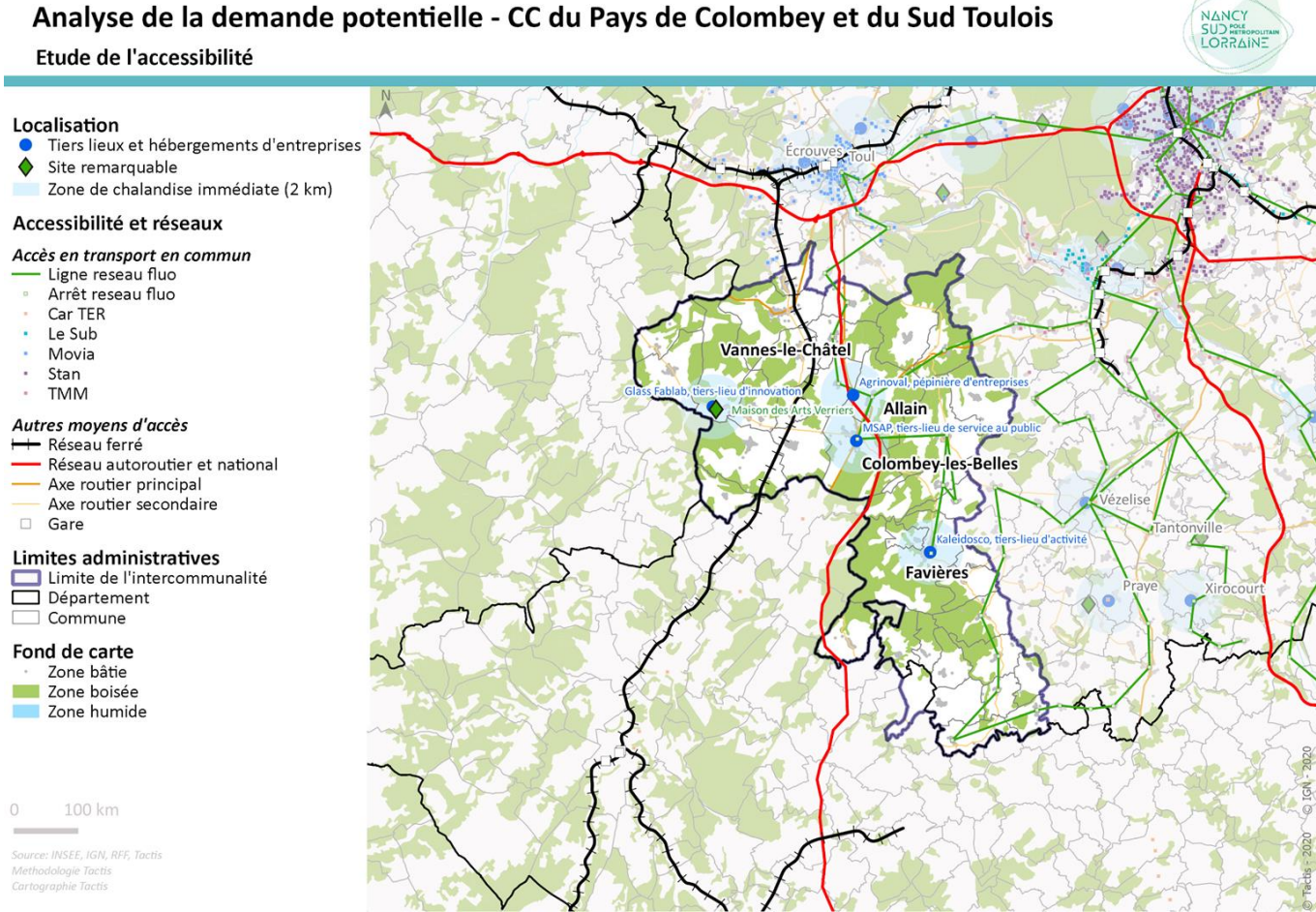

Densité de la population sur le territoire

TACTIS

La CC compte **11 432 habitants, pour une densité de la population de seulement 30 habitants au km²** soit la troisième plus faible densité de population du Sud 54 (au global 93 habitant/km²).

L'analyse de la densité de la population permet d'identifier les zones dans lesquelles l'implantation d'un potentiel tiers-lieu aurait un plus fort impact. Cela se justifie particulièrement pour **les tiers-lieux sociaux, de services publics et, dans une moindre mesure, d'activité.**

Cet EPCI se démarque par son caractère rural et peu densément peuplé. Quelques bourgs structurent l'espace au Nord (Colombey-les-Belles, Allain) et au Sud (Favières).

L'implantation d'un tiers-lieu pourrait donc être priorisée sur la partie Nord du territoire, plus densément peuplée, et pourrait profiter de la proximité du bassin de vie de l'EPCI Terres Touloises.

Sources :
Comparateur des territoires INSEE (2019)
Enquête Ménages Déplacements (2012-2013)

Analyse de la demande potentielle - CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois

Etude de la densité de la population

Localisation
- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Densité de population
- moins de 50 hab/km²
- entre 50 et 100 hab/km²
- entre 100 et 500 hab/km²
- plus de 500 hab/km²

Accès
- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte
- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Methodologie Tactis
Cartographie Tactis

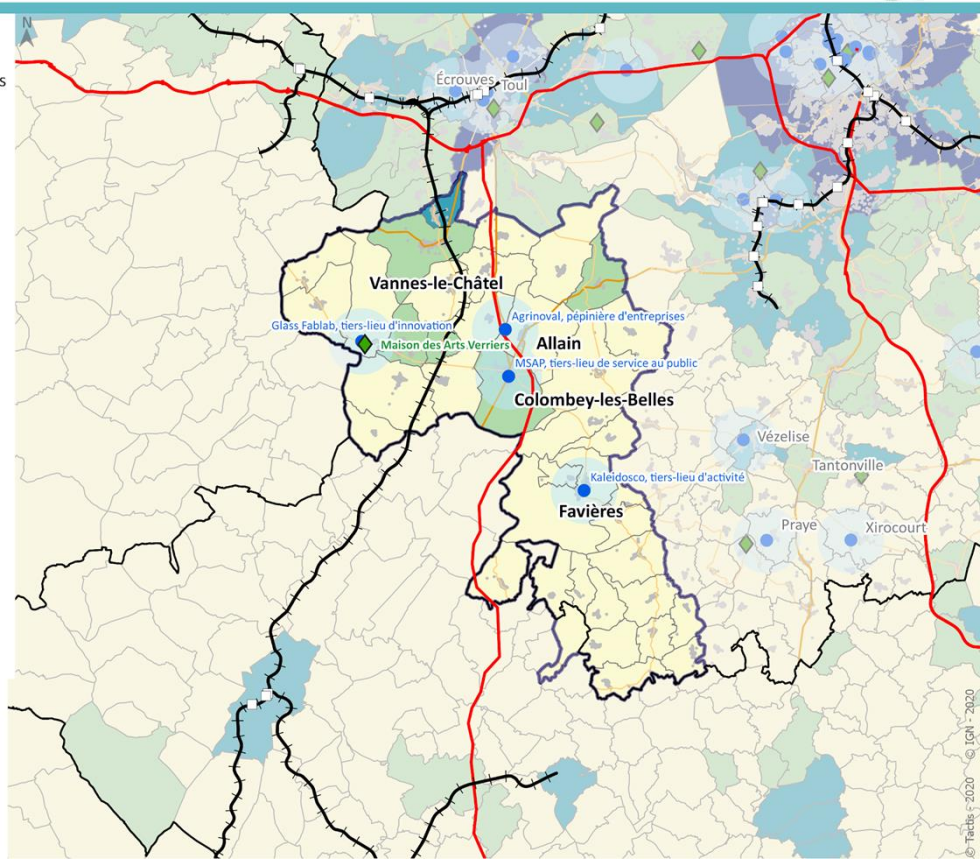

Nombre et répartition des entreprises

TACTIS

La CC compte 3244 emplois.

Sur les 4 857 actifs, on estime qu'il y **a 82 télétravailleurs**. De plus, sur les 464 entreprises, 74,7% sont sans salariés (indépendants, artisans, libéraux...) soit **347 potentiels travailleurs en recherche d'espaces partagés** : une proportion importante malgré un nombre d'emplois restreint.

L'analyse du questionnaire révèle que les entreprises sur le Pays Terres de Lorraine priorisent **l'accès à un lieu de rencontre inter-entreprises**. La CC s'est par ailleurs fixé comme objectif de développer et améliorer les lieux d'accueils dédiés aux entreprises pour accompagner les projets économiques, l'innovation et la valorisation des ressources locales.

Le territoire compte environ 290 entreprises, qui sont en majorité des petites entreprises artisanales dans les secteurs de la construction et des services.

Ce type de lieu trouverait donc son utilité **au plus proche de l'implantation** des entreprises : Colombey-les-Belles, ZAE En Prave et ZAE de la Sarrazinière (Allain), Favières.

La cartographie montre que le territoire est déjà **partiellement équipé** en espaces de ce type : pépinière d'entreprise Agrinoval, tiers-lieu d'activité Kaleidosco.

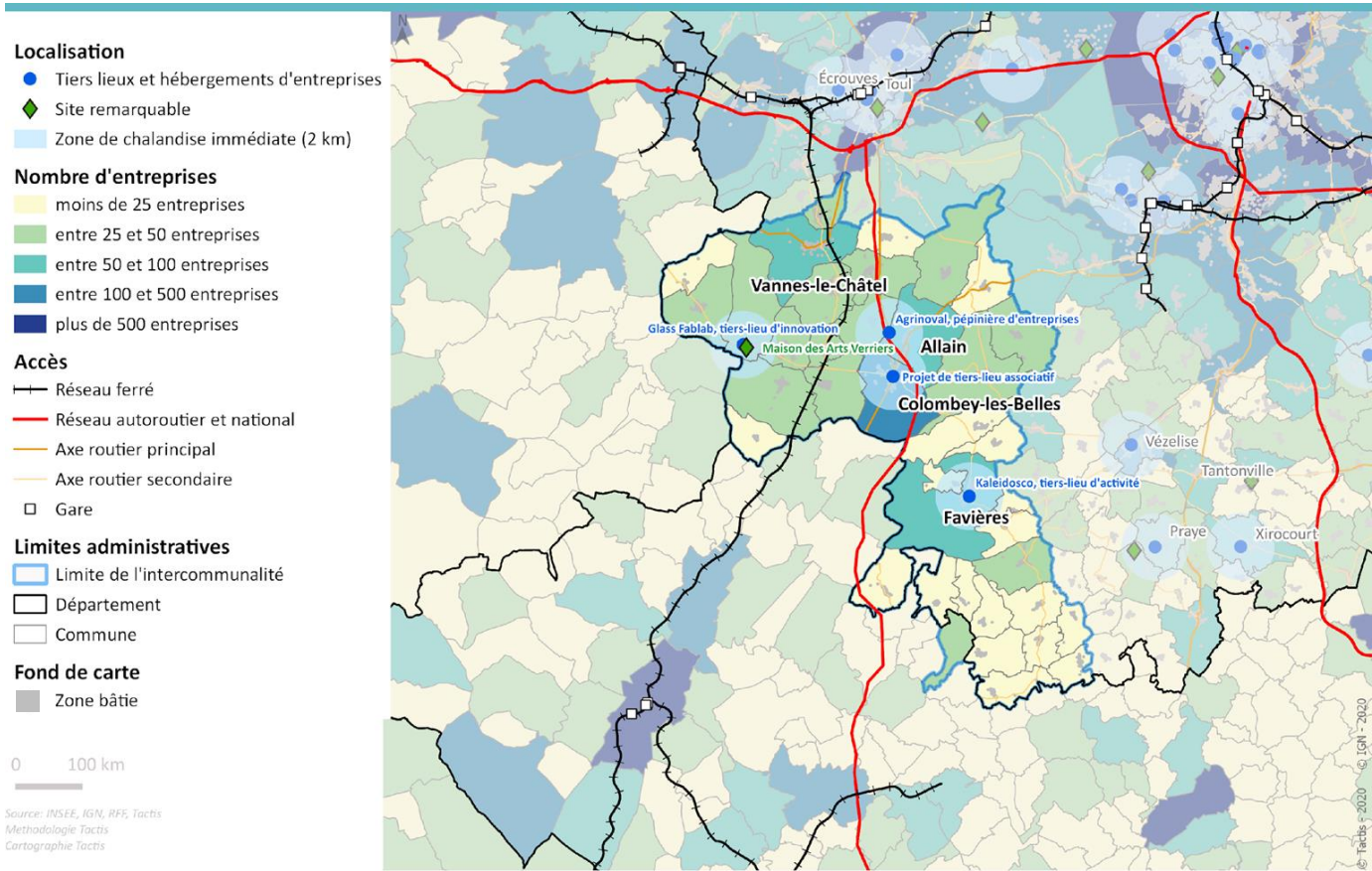

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Nombre et répartition des artisans

TACTIS

Sur l'ensemble du territoire, le nombre d'artisans est peu élevé **: 313 artisans** seulement sont comptabilisés. Ils représentent néanmoins **5,6% de la population active** (contre 4,5% sur le Sud 54) : la CC **est la seconde du Sud 54 avec la plus grande proportion d'artisans dans sa population active.**

Certaines communes concentrent toutefois plus d'artisans : **Colombey-les-Belles** (46 artisans), **Blénod-lès-Toul** (41 artisans), **Favières** (30 artisans). La ZAC d'Allain est également une zone de plus forte densité d'artisans.

On remarque la présence du tiers-lieu d'innovation Glass Fab Lab, à proximité de la Maison des Arts Verriers, à Vannes-le-Châtel liée à la maîtrise historique du travail du verre (verrerie. DAUM, CERFAV)

Au vu de l'offre de tiers-lieu déjà existante, il semble moins prioritaire de créer un tiers-lieu d'artisanat sur le territoire que d'étudier les possibilités d'augmentation des flux de visiteurs sur le Glass Fab Lab (partenariats, accessibilité, gain de visibilité, nouveaux services, locaux annexes…).

En effet, pour répondre aux objectifs locaux et départementaux de valorisation des activités artisanales tout en capitalisant sur un vrai savoir-faire local, la mise en valeur du tiers-lieu de Vannes-le-Châtel semble une piste intéressante.

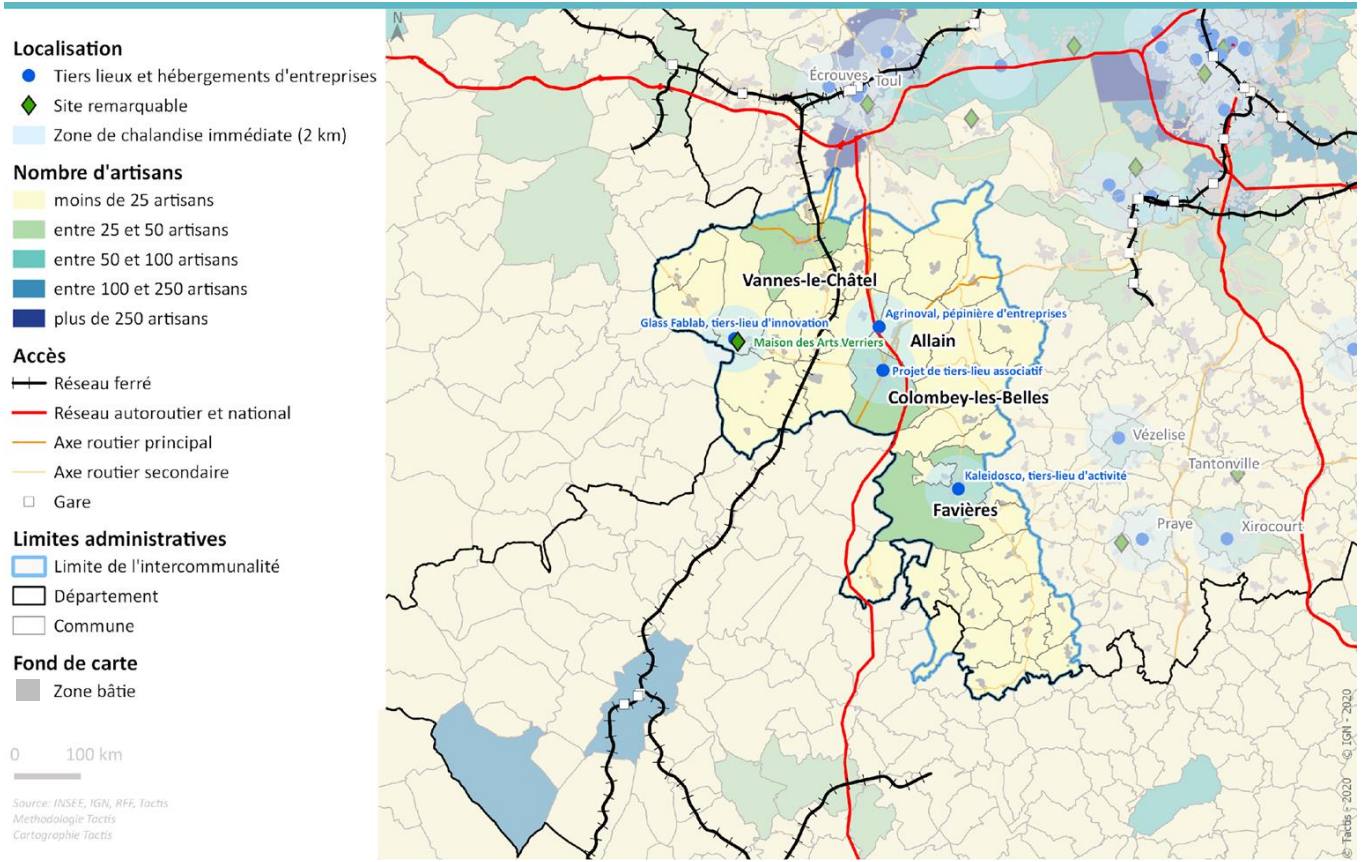

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Taux de mobilité des actifs sur le territoire

TACTIS

Sur la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois (4 857 actifs), **le taux de mobilité est particulièrement élevé** sur un certain nombre de communes, en raison du faible nombre d'entreprises ou d'habitants. L'extrême Sud se distingue par une moins grande mobilité des actifs.

Au total, ce sont 35 562 déplacements qui sont réalisés chaque jour par les habitants, dont 16 465 hors de l'EPCI (soit 46,3%). 57,9% de ces déplacements s'effectuent en voiture.

29% de ces déplacements sont liés au travail.

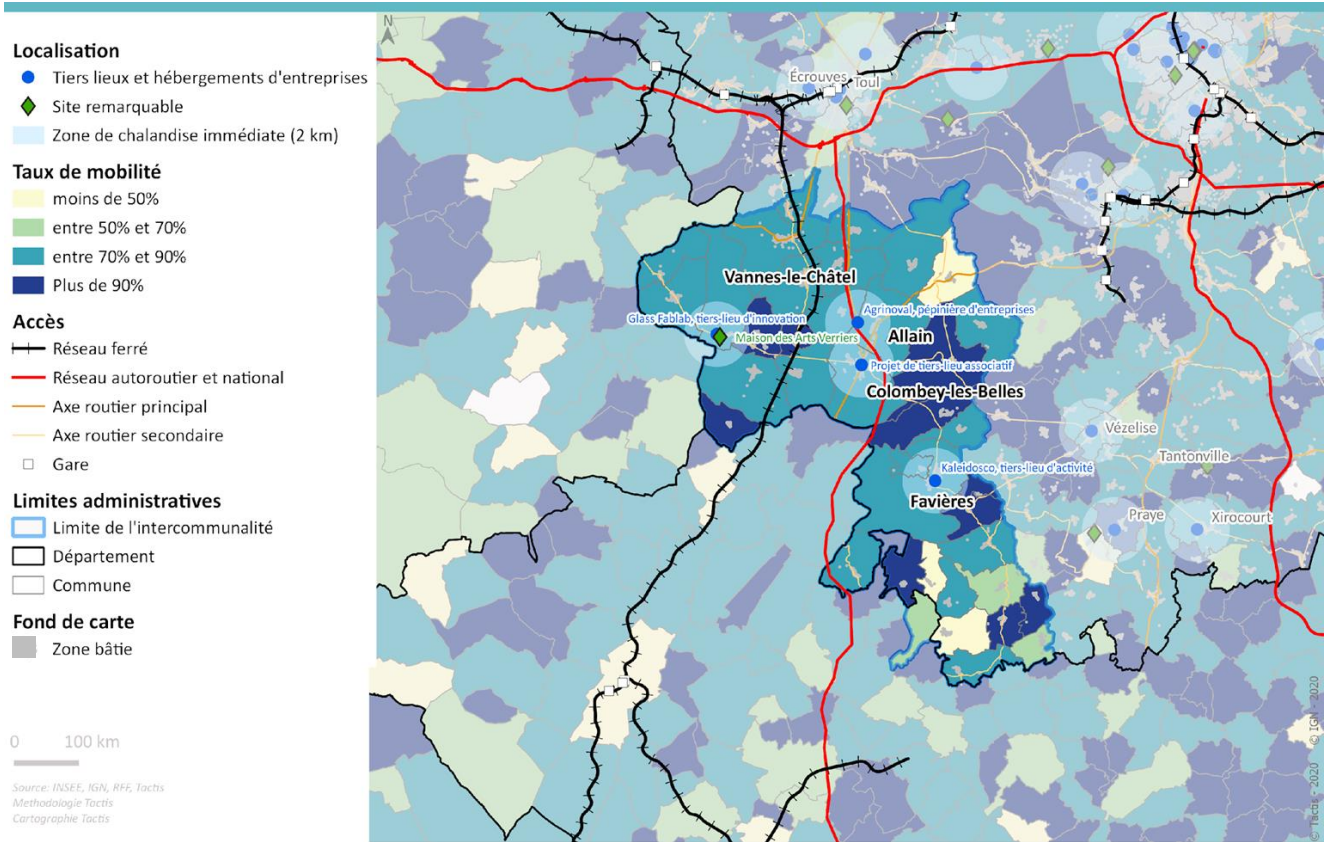

Sources :
Enquête Ménages Déplacements Sud 54 (2012/2013)
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Taux de chômage sur le territoire

TACTIS

La CC compte seulement **520 chômeurs, représentant 9,4% de sa population active : la quatrième plus faible proportion du Sud 54** (en moyenne 11,3% de chômage sur l'ensemble du territoire).

L'analyse du taux de chômage sur le territoire révèle **des zones plus touchées que d'autres**, notamment aux extrémités Nord et Sud du territoire.

Sur cet EPCI il n'existe pas de tiers-lieu social ou de services au public.

Un tiers-lieu associatif est en projet à Colombey-lès-Belles, dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ».

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

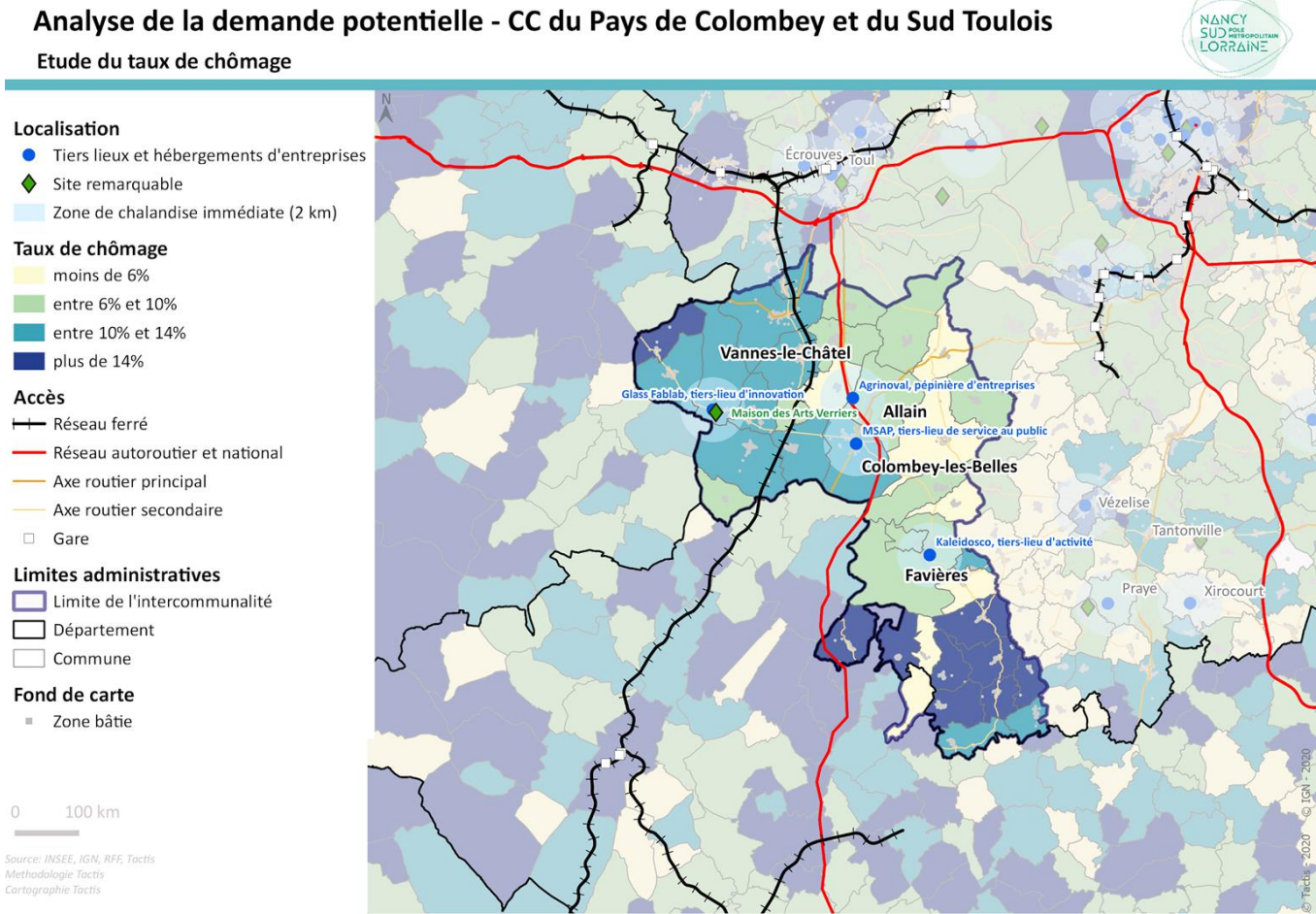

Taux de vieillissement de la population

TACTIS

De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles **la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieux de services au public ou de tiers-lieu social et culturel**.

Le taux de vieillissement, entre 20 et 40 %, est relativement constant sur le territoire. Toutefois les extrémités Nord et Sud du territoire, comme sur la cartographie du taux de chômage, ressortent avec un taux de vieillissement plus important.

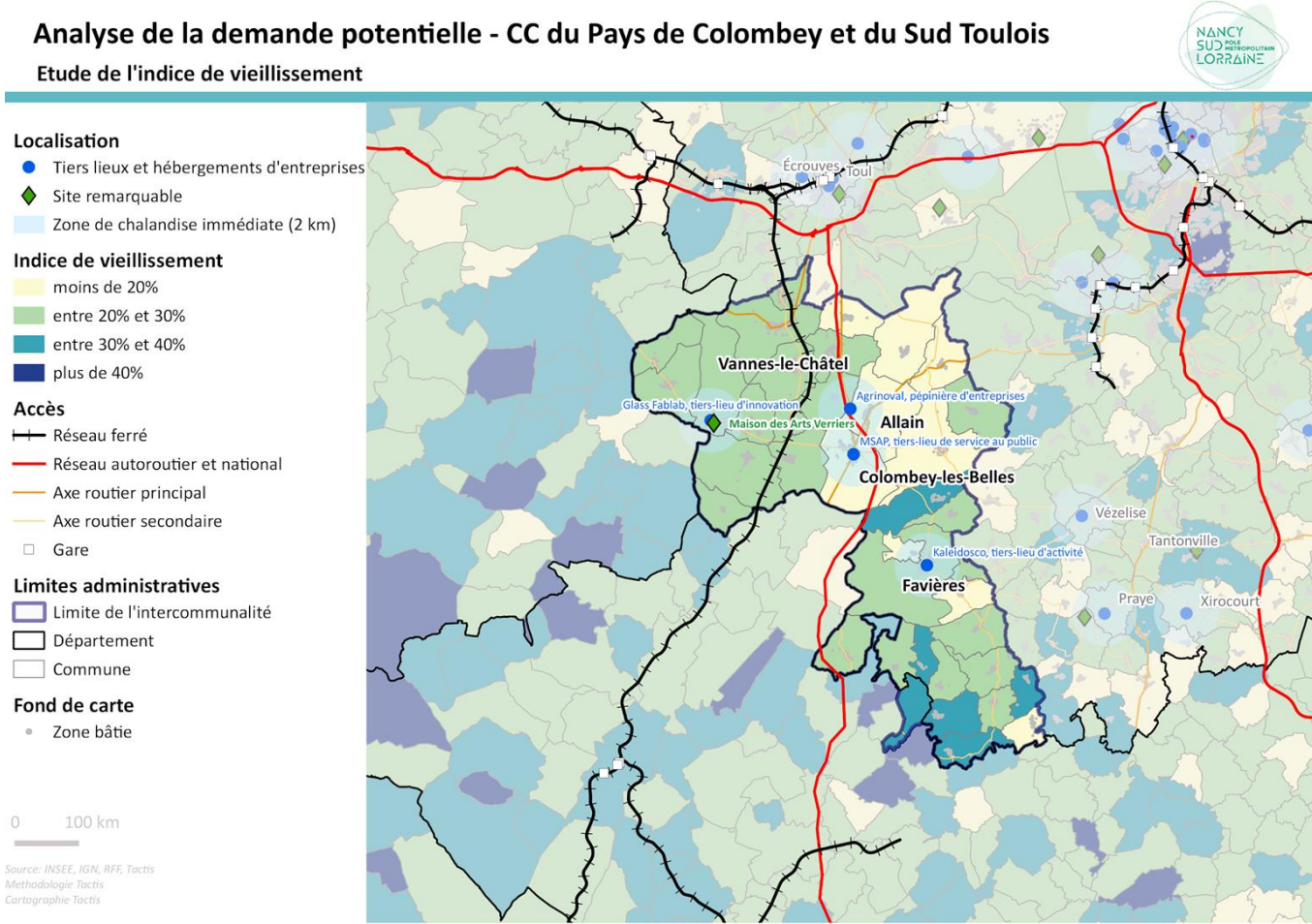

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Propositions de secteurs à privilégier pour le développement de tiers-lieux

TACTIS

Zone d'implantation potentielle d'un **tiers-lieu de service au public ou d'un tiers-lieu social**

- Les extrémités Nord et Sud du territoire se démarquent par des poches d'inactivité et un important taux de vieillissement
- Un projet de tiers-lieu associatif visant à lutter contre le chômage de longue durée est en cours de réflexion à Colombey-les-Belles. Ses services pourraient être élargis pour bénéficier à l'ensemble des habitants et notamment aux personnes âgées

Zone d'implantation potentielle d'un **tiers-lieu culturel**

Centralité permettant de desservir l'ensemble de l'EPCI

- Accessibilité
- Demande qui ressort des questionnaires de qualification
- Groupe de travail « animation et diffusion culturelle » en cours sur le territoire

Axes routiers
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire

Limites administratives
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte
- Zone bâtie
- Zone humide
- Zone boisée

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Methodologie Tactis
Cartographie Tactis

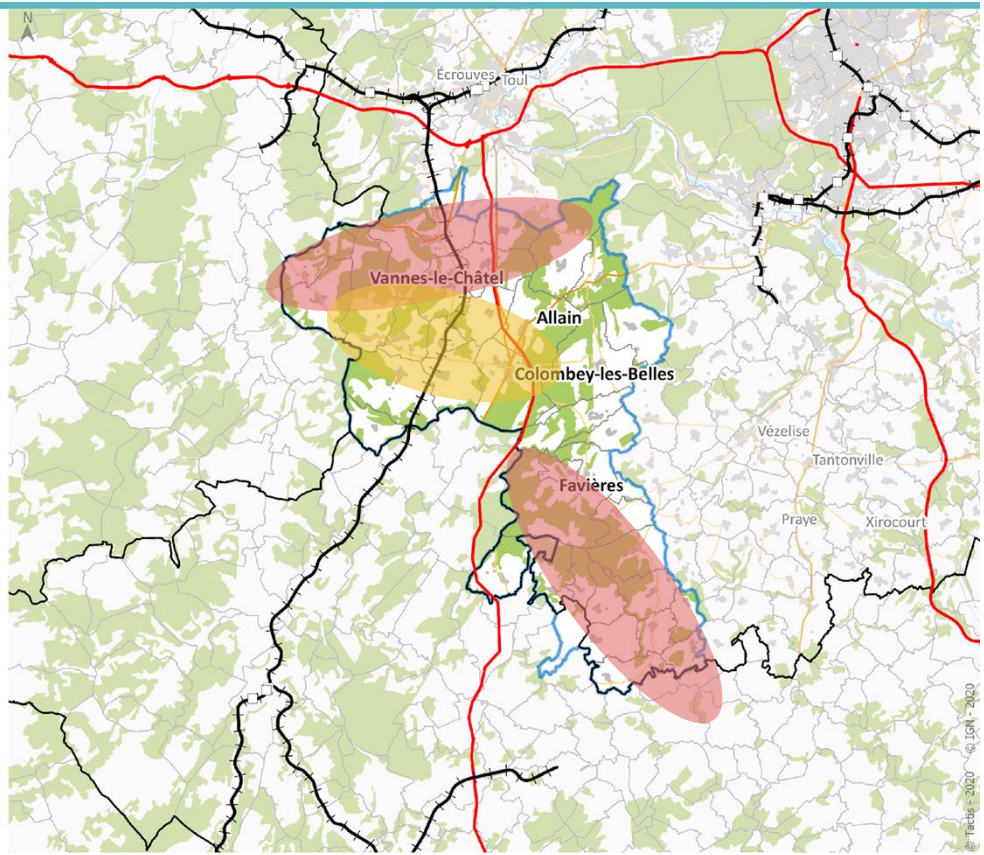

4

Annexes

Eléments de méthode

Estimation du potentiel d'usagers de tiers-lieux d'activité :

- Le rapport de l'INSEE *« L'économie et la société à l'ère du numérique »* (2019) nous donne une proportion du nombre de télétravailleurs au moins un jour par semaine par CSP (Cadres 11,1%, Professions intermédiaires 3,2%, employés 1,4% et Ouvrier 0,4%, autres CSP non représentées). **La proportion de ces personnes télétravaillant au moins un jour par semaine est donc un premier indicateur du potentiel de télétravailleurs, usagers des tiers-lieux d'activité** disponibles sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.
- Néanmoins, les télétravailleurs ne représentent que 12% des usagers des espaces de coworking. Les entreprises sans salariés (libéraux, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, etc.) représentent un second potentiel de personnes en recherche d'un espace de travail partagé (bureau, atelier, espace disponible ponctuellement…). **La proportion d'entreprises sans salariés est donc un second indicateur du potentiel d'usager de tiers-lieu d'activité** disponible sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.

De nouvelles perspectives pour le télétravail

- Il convient de préciser que **les chiffres du télétravail sont amenés à augmenter** : une étude Malakoff Médéric - Humanis estime une augmentation régulière de la part des entreprises proposant à leurs salariés de télétravailler : 26% en 2017, 31% en 2018, et 32% en 2019. De plus**, les pouvoirs publics soutiennent cette tendance** : législation, aides aux entreprises, accompagnement logistique et financier des acteurs (entreprises, associations), construction de lieux d'accueil…
- Le télétravail a également connu un essor important provoqué par la crise de la Covid-19 au printemps 2020. D'après une étude réalisée par Odoxa-Adviso Partners, durant les deux mois de confinement, 3,3 millions de collaborateurs ont eu la possibilité de travailler à distance, en plus des 1,8 millions qui bénéficiaient déjà occasionnellement de cette possibilité, soit un total de 5,1 millions de télétravailleurs sur le territoire. L'étude Malakoff-Médéric chiffrait **à 73% la part des actifs souhaitant demander à poursuivre leur pratique du télétravail à la suite de la période de confinement**.
- Cependant, **il convient de ne pas confondre augmentation du télétravail** (travail à domicile imposé par le contexte sanitaire actuel, flexibilité croissante des structures) **et augmentation du coworking** (espace de travail partagé par plusieurs personnes d'entreprises et professions différentes). En effet, le contexte sanitaire actuel semble peu favorable au coworking et à la rencontre de travailleurs au sein d'un même espace clos…

Eléments de méthode

Données utilisées pour l'estimation du potentiel d'usagers du tiers-lieu culturel, social ou de service au public :

- **Taux de mobilité** : il représente sur chaque commune la proportion des actifs qui se déplacent sur **une commune différente de leur lieu de résidence** pour travailler. En croisant cette donnée avec les chiffres de l'Enquête Ménages Déplacement Sud Meurthe-et-Moselle (nombre de déplacements journaliers par EPCI, proportion de ces déplacements hors de l'EPCI, proportion de ces déplacements qui s'effectuent pour le travail, part modale de la voiture dans ces déplacements…), il permet de quantifier et localiser l'impact d'une offre de lieu de travail au plus proche des zones de résidence.
- **Taux de chômage** : il représente la proportion de chômeurs parmi la population active. Sa représentation cartographique donne un indicateur pour identifier les zones où **l'implantation d'un projet de tiers-lieu social ou de services publics peut constituer un facteur de redynamisation** et d'aide à l'inclusion de personnes qui se trouvent loin de l'emploi ou en manque de liens sociaux.
- **Indice de vieillissement** : il représente le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles **la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieu de services au public ou de tiers-lieu social et culturel.**

Sources des données :

- Etude de l'Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012-2013)
- Statistiques INSEE (Recensement de la population 2017 et rapport *« L'économie et la société à l'ère du numérique »* 2019)
- Résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude tiers-lieux (2020)

TACTIS

Tél. : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05

contact@tactis.fr

43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France

www.tactis.fr